

-2019-01-

L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf Février à 20 Heures 30, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DREUMONT, Maire.
La convocation était du 11 Février 2019.

PRESENTS : BORDESOULES Martine, DUCASSE Valérie, DEMOULE Jacques, DUPOIS Sylvie, NARBEBURU Dominique, PIZZINATO Jeany,

EXCUSES : GASSER Frédéric, LABARCHEDE David, LABARCHEDE Magali, LABONNE Jean-Bernard,

Secrétaire de séance : Mme Martine BORDESOULES

Après lecture, donnée par Monsieur Le Maire, le compte rendu de la réunion du 22 Novembre 2018 est adopté à l'unanimité par les membres présents à la séance.

-001- COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Monsieur Le Maire demande au secrétaire de présenter le Compte Administratif de l'année 2018 qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

| | | |
|------------------------------|---------------------------------|------------------------------|
| Résultats Reportés | Dépenses : Néant | Recettes : 110 595.28 |
| Opérations de l'exercice : | Dépenses : <u>84 152.77</u> | Recettes : <u>113 586.92</u> |
| TOTAUX : | 84 152.77 | 224 182.50 |
| Résultat de clôture : | Excédent de : 140 029.73 | |

INVESTISSEMENT

| | | |
|------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Résultats reportés : | Dépenses : 0.00 | Recettes : 9 054.33 |
| Opérations de l'exercice : | Dépenses : 5 338.86 | Recettes : <u>21 373.41</u> |
| TOTAUX | 5 338.86 | 30427.74 |
| Résultat de clôture : | Excédent de : 25 088.88 | |

| | | |
|----------------------------|--------------------------|----------------------|
| Restes à Réaliser : | Dépenses : 32 021 | Recettes 0.00 |
|----------------------------|--------------------------|----------------------|

RESULTAT DEFINITIF : Excédent de 133 097.61

Le Maire ayant quitté la séance, Monsieur Jacques DEMOULE, doyen, prend la présidence et fait procéder au vote ; le conseil municipal unanime approuve ce compte administratif. Monsieur Le Maire regagne la séance.

-002- COMPTE DE GESTION 2018 :

Monsieur Le Maire présente le compte de Gestion de l'exercice 2018 dressé par M. GARRIGA, le Comptable Il donne le détail des comptes et les résultats de l'exercice qui sont similaires au Compte Administratif qui vient d'être voté.

Le Conseil Municipal après délibération approuve le Compte de Gestion 2018

-003- AFFECTATION DU RESULTAT 2018:

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 décide de procéder à l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement 2018 sur le budget 2019 comme suit :

Résultat de la section de Fonctionnement à affecter :

| | | |
|--|----------|--------------|
| Résultat de l'exercice : | Excédent | : 29 434.15 |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 002 du CA | Excédent | : 110 595.58 |

Résultat de clôture à affecter (A1) : **Excédent de : 140 029.73**

Besoins réels de financement de la Section d'Investissement :

| | | |
|--|----------|---------------|
| Résultat de la section de l'exercice : | Excédent | : + 16 034.55 |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur : | Excédent | : + 9 054.33 |

Résultat Comptable cumulé R 001 **Excédent de : + 25 088.88**

Restes à réaliser :

| | | |
|--|---|-----------|
| Dépenses d'Investissement engagées non mandatées : | - | 32 021.00 |
| Recettes d'Investissement restant à réaliser : | + | 0.00 |

Solde des Restes à Réaliser : **- 32 021.00**

Besoin réel de Financement (B) **- 6 932.12**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé de la Section d'Investissement

Recette Budgétaire au compte R 1068 : 6 932.12

Pas de dotation complémentaire en réserve

En excédent reporté à la section de Fonctionnement

Recette non budgétaire au compte 110

Ligne Budgétaire R 002 du Budget N+1 : 133 097.61

-004- TRAVAUX 2019 :

LOGEMENT COMMUNAL :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la locataire, il a été sur place et il a constaté que les traces d'humidité apparaissent à nouveau sur les murs. Il doit y avoir des infiltrations ou peut-être est-ce la condensation car ce n'est pas un défaut de chauffage car le logement est chauffé de manière régulière.

Monsieur le Maire annonce qu'il a demandé à M. PEYROT, le charpentier de passer pour essayer de trouver l'origine de cette humidité.

CLOCHER EGLISE :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a également demandé à M. PEYROT de passer pour aller voir l'état des abat-sons sur le clocher qui semblent endommagés et qu'il faut peut-être remplacer.

-005- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Monsieur Le Maire donne le compte rendu des dernières réunions communautaires, il fait le point sur le PLUI.

PLAN LOCAL d'URBANISME INTERCOMMUNAL :

Inventaires Communaux : A ce jour, pas de suite donnée à la réunion publique organisée afin de sensibiliser et d'intéresser la population à ce sujet. Jacques DEMOULE intervient pour déclarer que pour lui cela reste très confus. Il est décidé d'attendre.

Zonage : Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a participé à une réunion, regroupant plusieurs communes au cours de laquelle le cabinet a évoqué le zonage par rapport au bâti existant. Les futures zones constructibles se limitent aux espaces appelés « dents creuses ». Aucune nouvelle zone ne sera ouverte, il faut être vigilant par rapport aux règlements des différentes zones pour permettre les réhabilitations et les changements de destination.

-006- LES SYNDICATS :

SYNDICAT DES EAUX :

Les délégués communales donnent le compte rendu de la dernière réunion en date du 19 Décembre 2018. Le point a été fait sur les travaux en cours notamment pour le Château d'Eau de Goulade.

Le transfert des compétences eau et assainissement vers la Communauté de Commune devrait s'effectuer en 2020. Il semble possible de demander un délai pour repousser cette échéance en 2026, dans un premier temps toutes les communes membres doivent délibérer et ensuite le Comité Syndical délibérera à son tour.

Monsieur Le Maire, prend la parole et demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette question. Le Conseil Municipal unanime demande le report du transfert des compétences eau potable et Assainissement à la Communauté de Communes du Bazadais du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026.

SIVOS DE BAZAS :

Martine BORDESOULES donne le compte rendu de la réunion du 06 Février 2019 à laquelle elle a assisté accompagnée de Frédéric GASSER également délégué.

Le compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018 ont été votés ainsi que les orientations budgétaires pour 2019.

Une partie de cette réunion a été consacrée pour évoquer l'avenir du Syndicat. En effet, depuis que la compétence est passée du Département à la Région, plusieurs modifications dans le fonctionnement sont annoncées et les moyens financiers et les missions du Syndicat sont sur la balance. Une prochaine réunion avec la Région devrait amener des précisions.

-006- QUESTIONS DIVERSES :

PRET SALLE COMMUNALE :

Alice TORREGARAY demande à pouvoir continuer d'utiliser la salle communale un jour par mois, le Conseil Municipal est favorable du fait qu'elle ne puisse pas créer un espace professionnel à son domicile, ce par rapport au règlement de zone du PLU.

SUBVENTIONS SORTIES SCOLAIRES :

Monsieur Le Maire avise le Conseil Municipal, que l'école primaire d'Aillas organise une sortie pédagogique à Hourtin, deux enfants de la commune scolarisés à Aillas sont concernés. Il annonce également que le Collège Jean Rostand de Casteljaloux organise une sortie en Andalousie, une élève de la commune est concernée.

Le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

- 2 x 20.00 pour l'Ecole d' Aillas soit 40 €
- 1 x 40.0 pour le Collège Jean Rostand de Casteljaloux, soit 40 €.

CADEAUX NAISSANCES :

Il convient de faire le point pour les cadeaux aux nouveaux nés, Jeany PIZZINATO doit voir pour trouver un nouveau fournisseur ; deux enfants peuvent y prétendre.

PANNEAUX VERGER :

Devant le matériel proposé, sur le devis présenté, qui ne semble pas convenir car trop conventionnel, le Conseil Municipal souhaite demander au Conservatoire du Végétal ce qu'ils préconisent.

CHEMIN DU CRIEREY :

Dominique NARBEBURU demande à Monsieur Le Maire si le dossier avance, ce dernier répond qu'il attend des nouvelles de l'avocate.

STATIONNEMENTS GENANTS :

Dominique NARBEBURU parle du véhicule garé sur l'espace près des containers par les habitants de la maison voisine qui devient gênant.

Jacques DEMOULE dit qu'il en est de même pour le véhicule épave garé en bordure de route dans le bourg à proximité de l'Eglise, cela est très dangereux car il cache la visibilité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 15.